Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260505-DELIB20260505N4-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 29 avril 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.
Etait absent excusé : néant
Etait absent : néant
Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse André à qui il est adjoint un auxiliaire.

4. Validation des phases PRO et DCE du projet d'aménagement de la place André Ferré

Rapporteur : M. Frédéric Bimbot, adjoint.

Il est rappelé que la municipalité souhaite procéder au réaménagement de la place André Ferré afin de revitaliser cet espace public situé en centre-ville, de favoriser son appropriation par les habitants et de soutenir le développement du tissu commercial.
Ce programme s'inscrit également dans une démarche de renaturation en ville et de désimperméabilisation des sols en permettant aux eaux de pluie de s'infiltrer sur place.

Vu les plans d'aménagement réalisés par le maître d'œuvre de l'opération en phase PRO et présentés à la commission municipale en mars dernier,
Vu le montant des travaux estimé en phase PRO à 894 796,06 euros HT dont 208 530 euros HT de dépose du réseau assainissement et la création d'un nouveau réseau EU et EP (hors prestations supplémentaires éventuelles (PSE) venelles/rue de la Libération/déplacement fontaine AEP) soit 1 073 755,27 euros TTC.
Vu les plans d'aménagement réalisés par le maître d'œuvre de l'opération en phase DCE suite aux remarques apportées par les membres de la commission,
Vu le montant des travaux estimé en phase DCE à 804 953,98 euros HT dont 127 407 euros HT pour la réfection du réseau assainissement (hors PSE venelles, remplacement de la borne fontaine AEP, borne IRVE, et hors variante pavé granit Breton), soit 965 944,78 euros TTC.
Considérant que le conseil municipal est invité à valider les phases PRO et DCE du présent projet afin de pouvoir lancer la consultation pour le marché de travaux,

Des échanges ont lieu,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260505-DELIB20260505N4-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Contre (MM. Deheeger Lavollée et Gougeon, Mmes Morin-Louvigny, Vivien-Moison, Morin) et par 21 voix Pour

- **valide** la phase PRO concernant les travaux de réaménagement pour la revitalisation de la place André Ferré dont le montant des travaux est estimé à 894 796,06 euros HT soit 1 073 755,27 euros TTC
- **valide** la phase DCE concernant les travaux de réaménagement pour la revitalisation de la place André Ferré dont le montant des travaux est estimé à 804 953,98 euros HT soit 965 944,78 euros TTC
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse ANDRÉ